

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

-
Arrondissement de
Forcalquier

-
Canton de
Valensole

-
Commune de
Gréoux-les-Bains

Séance du 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de
Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents :

Mesdames Michèle COTTRET, Anita DELAUNAY, Monique HOURS,
Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Mirjam REINHARD, Joëlle
TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Vincent BLACHERE ESTEVES, Laurent
HOTTIER, Pierre LUCAS, Raymond MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu
SOLDA.

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA à Monsieur Paul AUDAN,
Monsieur Michel BRIFFAUD à Monsieur Alain ROUX, Monsieur Swen
BUHLER à Madame Michèle COTTRET, Madame Danielle CASALE à
Madame Josette LAUVERGNIAT, Monsieur Jérôme DUPUY à Madame
Monique HOURS, Madame Nathalie PONCE-GASSIER à Monsieur Vincent
BLACHERE ESTEVES.

Absents :

Madame Olivia BURLES, Monsieur Thierry LATIL.

Secrétaire de séance :

Madame Nicole VENTEUX

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 21

Date de convocation

12 décembre 2023

OBJET : Création d'un emploi permanent à temps complet et mise à jour du tableau des effectifs à compter du 19 décembre 2023

Rapporteur : Madame Michèle COTTRET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 313-1 et L. 332-8 ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°2023-084 en date du 17 novembre 2023 portant création de deux emplois permanents à temps complet et mise à jour du tableau des emplois permanents à temps complet et à temps non complet ;

Vu les lignes directrices de gestion de la commune ;

Considérant que conformément au Code Général de la Fonction Publique (CGFP), les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, et après délibération à l'unanimité :

CREE un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, suite à la réussite au concours d'un agent.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier,

INSCRIT la dépense correspondante au chapitre 012 du budget primitif de la Commune,

APPROUVE le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet de la collectivité, à compter du 19 décembre 2023, comme suit :

19/12/2023	Tableau des emplois permanents et des effectifs			Emplois budgétaires		Total	Effectifs pourvus en Equivalent Temps Plein		Total
Filière	Cadre d'emplois	Catégorie	Grade de l'emploi	TC	TNC		Agents titulaires	Agents contractuels	
Emplois fonctionnels									
	Directeur Général des Services de 10000 à 20000 habitants	A	Attaché hors classe	1		1	1		1
Filière administrative									
	Attaché	A	Attaché	2		2	2		2
	Attaché ou Rédacteur	A ou B	Tous grades	1		1	0		0
	Rédacteur	B	Rédacteur principal de 1ère classe	2		2	2		2
		B	Rédacteur principal de 2ème classe	1		1	1		1
	Rédacteur	B	Tous grades	1		1	0		0
	Rédacteur ou Adjoint administratif	B ou C	Tous grades	1		1	0		0
	Adjoint administratif	C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	4		4	4		4
		C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	7		7	5	1	6
		C	Adjoint administratif	3		3	3		3
Filière technique									
	Ingénieur	A	Ingénieur	1		1	0		0
	Technicien	B	Technicien principal 1ère classe	1		1	1		1
		B	Technicien principal 2ème classe	1		1	1		1
		B	Technicien	1		1	0		0
	Agent de maîtrise	C	Agent de maîtrise principal	11		11	11		11
		C	Agent de maîtrise	2		2	1		1
	Adjoint technique	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	4		4	4		4
		C	Adjoint technique principal de 2ème classe	1		1	1		1
		C	Adjoint technique	6		6	6		6
Filière médico-sociale									
	Psychologue	A	Psychologue de classe normale		1 (17h/m)	1		0,11	0,11
	Infirmier	A	Infirmier de soins généraux		1 (17.5h/s)	1	0,5		0,5
	Educateur de jeunes enfants	A	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1		1	1		1
		A	Educateur de jeunes enfants	1		1	1		1
	Auxiliaire de puériculture	B	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	3		3	3		3
		B	Auxiliaire de puériculture de classe normale	2		2	2		2
	ATSEM	C	ATSEM principal de 1ère classe	1		1	1		1
Filière animation									
	Animateur	B	Animateur	1		1		1	1
	Adjoint d'animation	C	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	2		2	2		2
		C	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	4		4	3		3
		C	Adjoint d'animation	12	3 (8h/s max)	15	10	0,3	10,3
Filière police									
	Agent de police municipale	C	Brigadier chef principal	3		3	2		2
		C	Gardien-brigadier	2		2	1		1
						88			71,91

Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 19 décembre 2023

Signé,
Le 20 DEC. 2023

Publié sur le site internet de la mairie :

Le 20 DEC. 2023



Paul AUDAN

Le secrétaire de séance,

Nicole VENTUEUX

Nicole VENTUEUX